

CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP

MATERIELS CANDIDAT

SESSION 2026

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION C : MARKETING

Code fiche FSEDE8010G

EPREUVE NUMERO	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve comporte 2 parties : a) réponse à une série de questions dans le domaine juridique et dans le domaine économique b) réponse à une question de management L'épreuve peut être commune à plusieurs options	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve disciplinaire appliquée	- Calculatrice électronique autorisée conformément aux dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 parue au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP**MATERIELS CANDIDATS****SESSION 2026****SECTION : ECONOMIE ET GESTION****OPTION B : COMPTABILITÉ ET FINANCE**

Code fiche FSEDE8010F

EPREUVE NUMERO	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve comporte 2 parties : a) réponse à une série de questions dans le domaine juridique et dans le domaine économique b) réponse à une question de management L'épreuve peut être commune à plusieurs options	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve disciplinaire appliquée	- Calculatrice électronique autorisée conformément aux dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 parue au BOEN du 29 juillet 2021. - Liste des comptes du plan comptable, à l'exclusion de toute autre information et non annotée. - L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

